



Pension alimentaire pour enfant majeur

Par **lile**, le **02/03/2009** à **09:46**

Bonjour, rnrnMes parents se sont séparés et ont divorcés il y a trois ans. J'ai décidé de suivre ma mère et lors du jugement du divorce le juge à décidé que mon père verserait une pension alimentaire. Depuis quelques mois il est saisi sur salaire car il ne versait plus les pensions. Actuellement je viens d'emménager avec mon ami et je viens d'apprendre que mon père à engager un nouvel avocat pour ne plus payer les pensions, financièrement il m'est impossible de faire appel à un avocat car je suis sans emploi je ne sais pas quoi faire pouvez vous m'aider ?

Par **MERLIN**, le **02/03/2009** à **16:21**

Bjr,rnrnTout d'abord, dans la mesure où la pension a été mise à la charge de votre père dans le cadre du divorce pour votre entretien et votre éducation, ce n'est pas vous qui serait atraite (convoquée) devant le juge mais votre mère.rnrnil lui appartiendra de justifier de la situation des enfants pour lesquels les pensions sont versées.rnrnEnsuite, s'agissant des honoraires d'avocat, en fonction des ressources de votre mère et de toutes les personnes vivant au sein de son foyer, celle-ci peut être bénéficiaire de l'aide juridictionnelle.rnrnenfin, peut-elle avoir souscrit une protection juridique dans le cadre de l'un de ses contrats d'assurance (habitation, voiture, carte bleue).rnrnSi aucune prise en charge des honoraires ne s'avère possible, il peut être demandé à l'avocat de pouvoir régler en plusieurs fois afin d'étaler le paiement.rnrnBon courage.